

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2023

Date de convocation : 22/03/2023  
Date d'affichage : 22/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 17 dont 6 pouvoirs  
Votants : 23

**Le trente et un mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Étaient présents :** M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José - M. DELVALLEE Pascal - Mme GILLOT Séverine – Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

**Étaient absents excusés :**

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien  
Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel  
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. BEAUVILAIN Dylan  
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore  
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme BORGES Perrine  
Mme CAVRIL Isabelle a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

**OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Après avoir voté le compte administratif 2022;

Après avoir constaté les restes à réaliser au 31/12/2022 pour un montant de 59 268.37€.

Après avoir constaté les restes à recouvrer au 31/12/2022 pour un montant de 16 378.95€.

Le rapporteur propose *d'affecter* une partie de l'excédent de fonctionnement, pour couvrir les besoins en investissement :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture	+ 722 582.95 €	- 28 596.53 €
Reste à réaliser		- 59 268.37€
Restes à recouvrer		+ 16 378.95€
Besoin de financement :		- 71 485.95 €

Au budget primitif 2023, il sera, par conséquent, reporté :

- Au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : **651 097.00 €**
- Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » : **28 596.53 €**
- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **71 485.95 €**

**Le Conseil Municipal,**

**Où** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**Avec 23 VOIX POUR**

**Autorise** l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 1<sup>er</sup> avril 2023

M. DETRAIT - Maire

